

**Thomas Larivée**

Prenez avis que Cathy Berthiaume, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 2785, rang du Ruisseau Nord, Saint-Ours, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Thomas Larivée en celui de Hubert Thomas Berthiaume-Larivée.

Saint-Ours, le 28 mars 2002

22328-16-2

CATHY BERTHIAUME

**Truong Thanh Lam**

Prenez avis que Ngoc Yen Huynh, en sa qualité de mère, dont l'adresse du domicile est le 7714, rue Bernard, LaSalle, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Truong Thanh Lam en celui de John Lam.

LaSalle, le 18 mars 2002

22329-16-2

NGOC YEN HUYNH

**Valérie Marie Claire Roussel**

Prenez avis que Valérie Marie Claire Roussel, dont l'adresse du domicile est le 40, place de Louisbourg, Gatineau, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Valérie Marie Claire Chiasson Roussel.

Hull, le 29 mars 2002

22415-17-2

VALÉRIE ROUSSEL

**Widler Vilceus**

Prenez avis que Widler Vilceus, dont l'adresse du domicile est le 2151, Grand Boulevard, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Williams Wildman.

Montréal, le 16 avril 2002

22420-17-2

WIDLER VILCEUS

---

**Ministères, Avis concernant les...**


---

**Affaires municipales****Municipalité de Sainte-Luce–Luceville**

Le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, donne avis qu'il a approuvé en date du 9 avril 2002, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Sainte-Luce–Luceville pour lui

donner le nom de «Municipalité de Sainte-Luce» située dans la municipalité régionale de comté de La Mitis.

*Le ministre des Affaires municipales  
et de la Métropole,  
ANDRÉ BOISCLAIR*

8321

**Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville**

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole a, le 11 avril 2002, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), modifié le décret du 29 juin 1995 relatif à la constitution de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville selon l'entente signée les 4 et 6 septembre 2001 par les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville, autorisée par les résolutions 2001-231 et 2001-08-351, afin de prévoir que l'entente a également pour objet l'établissement et la gestion d'un site pour la disposition des neiges usées.

Conformément aux dispositions de l'article 468.11, la modification au décret entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre,  
JEAN PRONOVOST*

8319

**Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis**

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), décrété le 11 avril 2002 la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis» laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée entre le 30 août et le 10 septembre 2001 par les municipalités régionales de comté de Matane, de La Matapédia, de La Mitis et de La Haute-Gaspésie, autorisée par les résolutions 148-05-01, CM 087-01, CM 01-138 et 4253-07-2001, telle qu'approuvée le 11 avril 2002.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre,  
JEAN PRONOVOST*

8319